

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 006-1272/15/CC

**■ Approbation de l'avenant n°2 de sortie de la convention de rénovation urbaine du quartier Abeille-Maurelle-Matagots à La Ciotat
DHCS 15/13668/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Abeille-Maurelle-Matagots à La Ciotat a été signée avec l'ANRU et ses partenaires le 19 janvier 2010.

Un avenant n°1 signé le 9 juillet 2012 par l'ANRU, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Ville de La Ciotat, l'Association Foncière Logement et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a pris en compte des modifications dans la reconstitution de l'offre de logements sociaux, un transfert d'aménagement d'espaces publics de la Ville vers Marseille Provence Métropole et la mise à jour de la convention avec le nouveau règlement de l'ANRU.

L'avenant n°2 de sortie de la convention proposé à l'approbation du Conseil de Communauté prend acte pour la Communauté urbaine des modifications suivantes :

- la réalisation d'économies sur le programme de démolition et de reconstitution de l'offre de logements sociaux réaffectées sur une nouvelle opération, l'aménagement de l'espace central Sainte Marguerite, et sur l'élaboration d'un Programme Stratégique Local visant à prolonger l'effort de restructuration urbaine sur la zone Est environnante,
- l'actualisation et l'évolution technique de certaines opérations en cœur de quartier, notamment les aménagements d'un centre d'affaires de quartier et d'un local « personnes âgées/maison médicale », ainsi que des abords du centre social de l'Abeille,
- la modification de l'assiette foncière du projet de l'Association Foncière Logement,
- les dates limites de demandes de subvention auprès de l'ANRU fixées au 30 juin 2018 pour l'acompte et au 30 juin 2020 pour le solde.

Les montants financiers pour la Communauté urbaine restent inchangés.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver cet avenant n°2.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- La loi portant engagement national pour le logement n°2006-872 du 13 juillet 2006 ;
- Le décret n°2004-132 du 9 février 2004 relatif à l'ANRU ;
- Le décret n°2004-1005 du 24 septembre 2004 sur la majoration des subventions accordées par l'ANRU ;
- Le règlement comptable et financier de l'ANRU approuvé par le Ministère du Budget du 20 juin 2011 ;
- L'arrêté du 29 juin 2011 portant approbation des modifications du règlement général de l'ANRU ;
- La délibération RNOV 001-291/12/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 approuvant la charte locale de gestion urbaine de proximité du quartier Abeille-Maurelle-Matagots à La Ciotat ;
- La convention de rénovation urbaine du quartier Abeille-Maurelle-Matagots à La Ciotat signée le 19 janvier 2010 et son avenant n°1 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de prendre en compte les évolutions du projet pour clôturer la convention avec la fin des engagements liés au premier Programme National de Rénovation Urbaine prévu le 31 décembre 2015 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°2 ci-annexé à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier Abeille-Maurelle-Matagots à La Ciotat conclu avec l'ANRU, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, La Ville de La Ciotat, la Logirem, la Phocéenne d'Habitations, l'Association Foncière Logement et la Caisse des Dépôts.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat - Logement - Politique de la Ville
Cohésion Urbaine

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
HPV 006-1272/15/CC

Daniel HERMANN

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015